Zeitschrift: Revue historique vaudoise
Herausgeber: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie
Band: 61 (1953)
Heft: 2

Artikel: Un Yverdonnois à Coblentz : Ferdinand-Daniel Christin (1763-1837)
Autor: Delhorbe, Cécile-René
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-47120

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 01.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Un Yverdonnois à Coblentz : Ferdinand-Daniel Christin (1763-1837) [1]

Ferdinand-Daniel Christin [2] est né à Yverdon, où il fut baptisé le 7 octobre 1763, du conseiller, plus tard banneret Rodolphe-François-Louis Christin, et de Mme Henriette Demierre, son épouse ; Rodolphe Christin étant lui-même fils du conseiller Charles-Elie Christin et d'Anne-Rose Doxat, et Henriette Demierre, d'Augustin Demierre et de Diane Christin [3].

Il y a beaucoup de Christin en ce temps-là entre Yverdon et Noréaz. Pourtant l'on distingue tout de suite la division, si fréquente en notre pays depuis le XVIIIe siècle, d'un même tronc

---

[1] *Sources manuscrites inédites :* L'état civil d'Yverdon aux Archives cantonales vaudoises (A.C.V.). Les *Papiers Calonne* au Public Record Office (P.R.O.) ; confisqués par le gouvernement britannique en 1802, ils sont restés cent vingt ans en vrac ; mais en 1922 ils ont été classés par M. Christian de Parrel, à qui tous les historiens de la Révolution française adresseraient les mêmes remerciements que moi s'ils les avaient consultés. J'ai pu compléter ces sources par un dossier obligeamment prêté par M. Frédéric Barbey, qui contient des extraits des Archives nationales à Paris (Arch. nat.) et des Archives de Coppet. Il en a fait un usage partiel pour le chapitre qu'il a consacré à Ferdinand Christin dans son *Au service des Rois et de la Révolution*, Lausanne, Payot, 1924.

Sources imprimées : Deux recueils de lettres d'émigrés cités ci-dessous ; le *Journal des Princes*, de François Suleau, ainsi que le *Journal de Suleau*, qui lui fait suite ; enfin, grâce à M. Barbey encore, à qui j'exprime ici toute ma reconnaissance, deux publications des « Archives russes » à Moscou : *Christin et la Princesse Tourkestanov*, suivi d'un *Journal* tenu par la princesse Tourkestanov, où se trouvent de nombreuses lettres de Christin de 1813 à 1831, Moscou, 1882 et 1885.

Avant M. Barbey, un autre historien déjà, Ernest Daudet, dans *Coblentz 1789-1793*, Paris, Kolb, 1888, s'était intéressé à Christin, mais avec une connaissance si imparfaite du personnage qu'il l'appelle Fernand et lui attribue à tort une profession d'avocat. M. Barbey, lui, ne s'occupe que des aventures de l'Yverdonnois après 1796, et notamment de son arrestation à Genève et de son emprisonnement à Paris, en 1803 et 1804, tandis que la partie de sa vie qu'éclairent les *Papiers Calonne* s'arrête en été 1792.

[2] Notre personnage a joué de malheur avec les historiens. Albert de Montet, dans son *Dictionnaire des Genevois et des Vaudois*, le confondant avec un autre Christin, le prénomme Ferdinand-Richard, et le fait naître au début d'avril 1740. Le *Livre d'Or des familles vaudoises*, utilisant de Montet sans le comprendre, transfère de Calonne à Christin la charge de contrôleur des finances du royaume de France. Enfin, le *D.H.B.S.* corrige la date de la naissance de 1740 à 1763, mais laisse subsister le prénom erroné de Ferdinand-Richard.

[3] A.C.V., Etat civil d'Yverdon, Eb 141/11, p. 82 et 134 ; Eb 141/12, p. 134 et 214.

en deux branches de plus en plus divergentes ; et il est facile de reconnaître, à l'aspect de l'inscription à l'état civil, un Christin « bien » (comme disait Philippe Monnier) d'un moins « bien ». Par leurs alliances, Doxat, Pillichody, Rusillon, par les charges municipales qu'on leur confie, et la fréquence de leur rôle comme parrain et marraine, les parents de Ferdinand-Daniel appartiennent clairement à la branche « bien » des Christin. Ces mêmes noms de Pillichody et de Rusillon (Emilie, sœur de Ferdinand, a épousé Denis Pillichody, frère de Georges Pillichody, maréchal de camp de Louis XVIII) nous apprennent aussi que dans cette branche-là on est pour le roi de France et pour Berne. Il y a eu pourtant au moins une exception. Le cousin germain de la mère de Ferdinand-Daniel, l'avocat Louis-Ferdinand Christin [1], avait choisi l'autre parti et passait en 1791 déjà pour un partisan décidé de la Révolution française.

Je ne puis préciser la date de l'entrée de Ferdinand Christin au service de Calonne comme secrétaire, messager, auxiliaire « le plus fidèle de tous », dira ce ministre partant pour la Russie. Charles-Alexandre de Calonne, comte d'Hannonville, dont la fameuse carrière politique a commencé par son opposition à Necker, avait été prié par Louis XVI de se retirer dans ses terres, près de Verdun, en 1787 ; puis il avait fui une impopularité grandissante à La Haye et enfin à Londres où, avant la Révolution de 1789 déjà, il multipliait auprès de Pitt les efforts de charme. Il semble probable que Calonne ait rencontré à Londres Christin, qui y avait « un frère négociant depuis trente ans » [2], dit celui-ci en 1803. Préfaçant la première des publications russes que m'a communiquées M. Barbey [3], le baron de Budberg dit bien que « lorsque en 1789 (au lieu de 1787...) M. de Calonne fut exilé en Lorraine, Christin l'y accompagna », mais deux propos

---

[1] Louis-Ferdinand Christin, baptisé le 1er février 1749 à Yverdon, né de Ferdinand Christin et de Françoise Correvon (A.C.V., Eb 141/11, p. 306). Son grand-père était le curial Joseph-Ferdinand Christin, père de Mme Demierre née Diane Christin, grand-mère maternelle de Ferdinand-Daniel. Ainsi l'arrière-grand-père du royaliste était le grand-père du républicain. Louis-Ferdinand Christin est mort à Yverdon en 1819 et non en 1848 comme prétend le *D.H.B.S.*

[2] Interrogatoire de Christin auprès du grand juge et ministre de la justice le 16 fructidor an XI, soit 3 septembre 1803 (Arch. nat. F 7 6534 : dossier de M. Barbey). Christin a eu deux frères. Le seul qui ait pu être établi à Londres vers 1773 est François-Henri, baptisé le 9 novembre 1753 à Yverdon (A.C.V., Eb 141/11, p. 366.)

[3] Voir plus haut, p. 122, note 1.

de Christin lui-même contredisent cette assertion, sans références, de novembre 1875.

Dans la publication suivante [1], Christin, à l'occasion des troubles de Pologne, écrit le 23 juillet 1831, où les bruits les plus extraordinaires ont cours, : « Vous avez parfaitement raison : ce qui arrive ici rappelle 89. N'ai-je pas vu les Anglais empoisonner les choses ? N'ai-je pas vu le peuple s'armer pour chasser les brigands qui fauchaient les blés en herbe ; les brigands ne se trouvaient pas, mais les paysans demeuraient en armes... etc. », comme s'il était alors où Calonne n'osait plus se montrer. Et, dans une lettre trouvée par M. Barbey aux Archives nationales, qui fait suite à son interrogatoire à Paris, il écrit aussi [2] : « Je fus en effet attaché pendant un peu plus d'un an, non à M. de Calonne, mais à M. le comte d'Artois, tant à Turin qu'à Coblenz, jusqu'au mois de janvier 1792... » Ceci est inexact. Son supérieur immédiat, avant, pendant et après Coblentz, a bien été Calonne et non le comte d'Artois. Quant aux dates, jusqu'en juin 1792 au moins il se considère encore comme l'émissaire des princes et il est bien probable que ce soit déjà à lui que Calonne [3] ait confié en automne 1790 un premier projet d'évasion que le marquis de la Queuille était chargé de remettre à Louis XVI lui-même. « Le porteur », écrit Calonne sans le nommer, « mérite toute confiance. C'est un Suisse fidelissime, intrépide, intelligent... »

Mais plus encore que des dates positives, ce qui importe à l'intelligence du récit que je vais faire, c'est la connaissance de l'histoire intérieure de la France en révolution, qui enserre alors la nôtre de si près qu'il est vain de chercher à expliquer sans elle la politique des Suisses en général, et de notre « Bernois », puisqu'il persiste à se dire tel en 1803, en particulier.

Louis XVI, par son testament, a pardonné à tous ses ennemis, y compris ceux de Coblentz ; la Restauration était intéressée à faire croire qu'il n'y en avait pas. Mais il est inadmissible que l'histoire fasse siennes les consignes de la propagande. Celles de la Restauration n'ont plus cours en France, même auprès des historiens royalistes ; mais elles inspirent encore une certaine

---

[1] Voir plus haut, p. 122, note 1.

[2] Paris, Arch. nat., F 7, 6534, Police secrète, n° 7329. Sur son arrestation, voir p. 122 ci-dessus, note 1.

[3] Londres, P.R.O., P.C., 1/126, n° 273 IV.

école historique suisse, genre guitare et guimauve, née autour du Lion de Lucerne. Les textes donc nous montrent de la façon la plus péremptoire que, si le roi et la reine de France et leurs conseillers de l'intérieur essayaient avant tout de sauver le pouvoir royal, l'émigration s'intéressait essentiellement à la défense des privilèges. Quoiqu'il eût pour le roi une réelle affection de frère, le comte d'Artois, Charles-Philippe, se trouvait à la tête de ce parti-là, auquel alors se ralliait, avec plus de fougue encore, un cousin éloigné, Louis-Joseph de Bourbon, prince de Condé, à qui le sort des malheureux 28, 29, ou 33 (Louis XVI et Marie-Antoinette dans ses lettres) inspirait beaucoup plus de mépris que de pitié.

Dès 1789, le programme du comte d'Artois, et surtout celui du prince de Condé, diffèrent de celui de Louis XVI sur bien des points, mais ce qui nous intéresse spécialement ici, ce sont leurs divergences en politique étrangère. Louis XVI et Marie-Antoinette cherchent à sortir de leur tragique situation par les moyens qui leur semblent les moins hasardeux, en s'appuyant sur le système d'alliances choisi par la monarchie française au XVIIIe siècle, avec les Bourbons d'Espagne et d'Italie et la maison de Habsbourg. Les émigrés, au contraire, se méfient de l'Autriche presque à l'égal des révolutionnaires de Paris ; ils lui préfèrent la Prusse et rêvent à l'appui russe et anglais. C'est en grande partie pour l'influence qu'il imaginait avoir prise sur Pitt que le comte d'Artois avait fait appel à Calonne. Quand celui-ci, flanqué de Christin, l'eut rejoint, qu'il eut pris à Turin, à Venise, à Mantoue tantôt le rôle d'un premier ministre, tantôt celui d'un ambassadeur extraordinaire [1], la défiance du roi de France fut portée à son comble. Il avait déjà pris la précaution de se donner en la personne d'un autre ancien ministre, hostile à Calonne, le baron de Breteuil, émigré à Soleure, un agent secret à lui auprès des cours étrangères. Breteuil, avec qui le roi restait en communication malgré la frontière, était chargé de mener sa diplomatie personnelle, presque aussi différente de celle des émigrés que de celle à laquelle le forçait l'Assemblée nationale. Le projet d'évasion dit de Varennes, dont Breteuil était un des quatre organisateurs,

---

[1] *Lettres du comte et de la comtesse de Bombelles au marquis et à la marquise de Raigecourt*, Paris 1892.

avait été caché au comte d'Artois et en mai 1791, alors que les derniers préparatifs s'en poursuivaient dans le plus grand secret, le ton de mystère de Breteuil, les ordres qu'il se permettait de donner, au nom du roi, au comte d'Artois, ses intelligences particulières avec l'empereur, exaspéraient au plus haut point les chefs des émigrés. Aussi est-ce plus que probablement pour se plaindre de Breteuil et de son mandat que le comte d'Artois et Calonne dépêchaient Christin à Louis XVI dans la première quinzaine de mai 1791, donc quelques semaines avant l'exécution du projet qu'ils ignoraient. N'ayant rien trouvé dans les papiers Calonne sur cette mission-là, il me faut me contenter du peu de mots relevés par M. Barbey dans les lettres du comte de Vaudreuil au comte d'Artois[1] : « Vicence, 5 juin 1791... Le 16 mai, date de la lettre du Roi, Christin aurait dû être arrivé à Paris ; cela m'inquiète » ; et « 14 juin 1791... J'attends avec bien de l'impatience le résultat du retour de Christin. »

Est-ce à cette entrevue avec Louis XVI, à la suivante ou à quelque autre que se rapporte ce résumé d'une lettre ou d'une conversation du roi, de la main de Christin, sans lieu ni date ?[2] « Le roi m'assure qu'il sait au juste les véritables dispositions des Cours à Londres, Berlin et Vienne ; que Monseigneur ne peut les savoir parce qu'on ne lui dit pas vrai, mais qu'on le trompe. Sa Majesté en est certaine, en a des preuves et des documents. Des négotiateurs qui sont dans le malheur percent difficilement le secret des cabinets... D'après cela le roi juge que les négotiations des princes chez les puissances étrangères n'avancent rien et nuisent beaucoup... »

L'évasion et la reprise du roi et de sa famille, ainsi que les conséquences de tout ordre qui en sont résultées pour les émigrés (telles que la présence, à leur tête, de Monsieur, Louis Stanislas-Xavier, comte de Provence, l'établissement des deux frères, de leur omnipotent ministre Calonne, et de leur cour auprès de l'archevêque-électeur de Trêves, à Coblentz, tandis que le prince de Condé, général de l'émigration, s'installait à Worms, enfin la déclaration de l'empereur et du roi de Prusse, réunis à Pillnitz, qu'ils prêteraient leur appui au rétablissement de la

---

[1] *Correspondance intime du comte de Vaudreuil et du comte d'Artois*, publiée par Léonce Pingaud. Paris 1889.

[2] Londres, P.R.O., P.C., 1/128, n° 64.

monarchie française), firent taire quelque temps la querelle Calonne-Breteuil, ou Louis XVI-émigrés, en faveur d'intérêts que l'on espérait communs. Mais elle recommença avec une violence accrue, lorsque, le 15 septembre 1791, Louis XVI, dont les pouvoirs même de roi des Français étaient suspendus depuis son arrestation à Varennes, les eut repris en jurant fidélité à la nouvelle Constitution. Cela lui rendait la possibilité de négocier avec les souverains par l'intermédiaire d'ambassadeurs officiels (ceux qu'il avait avant Varennes, y compris le marquis de Vérac à Soleure, avaient donné leur démission) tout en gardant son agent secret, qui restait Breteuil. A Coblentz, où l'on désirait que le roi se déclarât prisonnier et s'en remît à ses frères, l'exaspération fut extrême. Et la mission dont Christin a été chargé alors devait certainement exprimer, sous une forme respectueuse, la désapprobation des princes.

Cette autre mission à Paris a laissé dans les papiers Calonne une trace au premier abord déconcertante. Ce ne sont pas les instructions des princes à Christin que j'y ai trouvées, mais celles que Louis XVI lui donne pour son retour à Coblentz. Ceci sous forme d'un message que remet à Christin Valdec de Lessart, message chiffré, mais, heureusement pour moi, accompagné d'une traduction contemporaine. Le nom de ce De Lessart, de Lessart ou Delessart (on lui donne tantôt l'une, tantôt l'autre de ces trois orthographes) est une indication de date pour la mission. Sans elle je n'aurais pas pu la fixer après le 15 septembre 1791, moment où le roi reprend le droit de se choisir un cabinet et remplace par Delessart son ministre des affaires étrangères d'avant Varennes, le comte de Montmorin. Delessart, comme Montmorin, restera dévoué au roi, et aussi honni des émigrés que des révolutionnaires ; tous deux succomberont aux massacres de septembre, Montmorin à Paris, Delessart à Versailles.

Ce message, quoiqu'il se rapporte aux « Princes français », vise surtout Christin, et l'on voit clairement que le roi et son nouveau ministre voudraient attirer au parti de la couronne les qualités que l'Yverdonnois a mises au service de l'émigration. « Le roi connoît le zèle pur et la fidélité de M. de Christin[1]. Sa Majesté est persuadée qu'une personne de son mérite ne peut

[1] Londres, P.R.O., P.C., 1/129, n° 340.

avoir d'autre but que de servir la bonne cause de la manière la plus efficace et que s'il ne l'a pas fait jusqu'ici » (donc en servant Coblentz !) « c'étoit faute d'en connoitre les vrais moyens ; en conséquence le roi ne doute pas de l'empressement de M. de Christin a envoyer incessamment au ministre des affaires etrangeres une copie fidele des dernieres lettres de l'Empereur aux Princes françois ou du moins un exposé exact des termes où ils en sont avec ce souverain en l'assurant qu'on appreciera les services qu'il saura rendre et la promptitude qu'il y mettra. Sa Majesté croit n'avoir pas besoin de rappeler à M. de Christin l'entière fidélité de ceux de sa nation pour la personne des rois de France. »

Cette dernière phrase est importante parce qu'elle montre, comme tant d'autres dans les papiers Calonne, à quelles doubles sollicitations les Suisses ont été en butte, surtout pendant la période qui va de la fuite du roi (21 juin 1791) à sa déchéance (10 août 1792). Les louiseizistes les adjuraient de se rallier à la *personne* du roi et les émigrés réclamaient leur concours pour les *principes* royalistes. C'est entre ces deux partis-là, et non entre le roi et la Révolution, dont presque tous les admirateurs d'alors, sauf à Bâle, étaient des sujets, qu'ont hésité les autorités constituées des Treize Cantons ; et cela explique, entre autres, leur attitude envers leurs régiments... Cependant Christin, lui, n'a point été tenté par les avances flatteuses du roi et de son ministre, et il est reparti de Paris pour Coblentz aussi « calonniste » qu'avant, même s'il a vraiment envoyé une copie fidèle des dernières lettres de l'empereur aux princes !

Il sait bien que c'est à Calonne qu'il doit son avancement à Coblentz et la situation qu'il obtient alors de « secrétaire du Conseil des Princes ». Les frères du roi s'efforcent, en effet, de reconstituer, sur les bords du Rhin, Versailles, et ils se sont formé un conseil, un ministère où, véritable Maître Jacques, Calonne préside à la diplomatie, aux finances, et même à la guerre avec le prince de Condé. Le père de Christin aussi, le banneret Rodolphe-François-Louis, sait que sans Calonne son fils n'aurait pas obtenu ce poste au titre sonore et c'est au ministre qu'il écrit d'Yverdon le 23 septembre 1791 : [1] « Monsieur, Qu'elle n'a pas été ma satisfaction en aprenant que mon fils venoit d'obtenir la

[1] Londres, P.R.O., P.C., 1/131, n° 135.

Place aussi importante qu'honorable de secrétaire du Conseil des Princes. Les services qu'il a été a même de rendre et surtout son zele meritoient quelque recompense, mais il fallait avoir un Protecteur tel que vous, Monsieur, pour en obtenir une pareille ; c'est à vos bons offices et a votre apui qu'il en est redevable. Permettés, Monsieur, que je vienne vous en témoigner ma vive gratitude et le recommander à la continuation de votre Bienveillance, elle lui est plus necessaire que jamais, il a les meilleurs intentions, mais il manque d'experience. Veuillés, Monsieur, le diriger dans cette nouvelle carriere. Avec vos Conseils et le desir qu'il a de remplir ses fonctions avec toute l'exactitude dont il peut etre capable, j'espere qu'il la fournira avec honneur et au contentement des Augustes Princes qui lui ont donné une marque si flatteuse de leur confiance. J'ai l'honneur d'etre avec autant de consideration que de respect, Monsieur, Votre tres humble et tres obeissant serviteur, Christin banneret. » Lettre bien caractéristique, à la fois d'un bourgeois d'Yverdon par sa touchante écriture de notaire, et des mœurs du XVIIIe siècle, par le ton dont ce père parle d'un fils de vingt-huit ans !

Mais les orages qui vont fondre sur la tête du nouveau secrétaire du Conseil, il ne se les attire pas par son inexpérience. Le premier, chose bizarre, arrive de Suisse, déchaîné par les bavardages d'Yverdon, quoiqu'il éclate au milieu des intrigues de Coblentz ! Le monde des émigrés, comme du reste celui des révolutionnaires, était alors une véritable agence de renseignements, dont les correspondants se trouvaient un peu partout entre Londres, Saint-Pétersbourg et Naples. Il y avait aussi des informateurs en terre vaudoise. Par qui a-t-on appris à Coblentz que Louis-Ferdinand Christin, l'oncle à la mode de Bretagne de Ferdinand-Daniel, quoiqu'il n'eût pas pris part aux fameux banquets de l'été 1791, pensait mal ? Peut-être par quelque Yverdonnois bien pensant, par quelque émigré résidant à Yverdon ?... D'où qu'il vienne, le renseignement doit avoir été propagé par des jaloux de la chance de Christin à Coblentz. Il lui nuit d'autant plus qu'on y fait de ce Louis-Ferdinand Christin inscrit sur la liste noire un frère de Ferdinand-Daniel, ce qu'il n'était point, nous le savons ; et que les jaloux concluent de cette proche parenté que le secrétaire du Conseil des Princes pourrait bien jouer double jeu.

Pour éviter un scandale, car Christin menace de se faire justice lui-même, Calonne prend l'affaire en mains[1] : « Je vous renvoye, Mr. toutes les lettres qui étaient jointes à celle que vous m'avez addressée mercredi dernier. Je les ai mises sous les yeux du conseil des Princes ; et elles ont achevé de prouver combien les bruits injurieux qui s'étaient repandus contre votre discrétion et votre fidélité étoient mal fondés et calomnieux. J'en ai toujours été persuadé, et ils ne m'avoient fait aucune impression. Mais j'ai vu avec une grande satisfaction que ceux-mêmes de MM. du Conseil qui en avoient été assez touchés pour concevoir quelque inquiétude sur votre compte en etoient parfaitement revenus et n'avoient plus le moindre doute. Ce que je vous ai dit hier au nom des Princes et devant beaucoup de témoins, au sortir du conseil, aura effacé toutes les fausses impressions et vous assure de la continuation de la confiance entiere de Leurs Altesses Royales que vous n'avez pas cessé de meriter. Elles ne peuvent oublier la marque de zele que vous leur avez donnée au péril de vos jours dans le voyage que vous avez fait à Paris par leur ordre, pour le service de la bonne cause. » (Il s'agit probablement ici de la mission dont je viens de parler.) « Ne conservez donc aucune ombre de chagrin sur les noirceurs qu'on avoit semées dans le public » (Christin nomme un de ces semeurs : M. de Ballainvilliers, or Calonne avait un neveu par alliance de ce nom-là dans l'émigration...) « et qui sont reconnues n'avoir d'autre source qu'une confusion de noms qu'on a bien éclaircie. Pour moi qui connais à fond votre honneteté, votre délicatesse et la noblesse de vos sentimens, je m'empresse de vous rendre en toute occasion, comme j'ai fait dans celle-cy, les témoignages qui vous sont dus d'une conduite irreprochable. » Ainsi se termine glorieusement pour notre Yverdonnois une querelle d'autant plus mesquine à Coblentz qu'un frère de Mirabeau était un des officiers importants de l'émigration ; et que sa proche parenté avec le déjà fameux évêque excommunié Talleyrand n'empêchera pas le baron de Talleyrand-Périgord, ancien ambassadeur à Naples, de représenter les princes.

Cependant l'homme fatal pour la situation de Christin à Coblentz arrive de Paris. Il s'appelle François Suleau[2]. Suleau

[1] Londres, P.R.O., P.C., 1/131, n° 142.
[2] François-Louis Suleau (1757-1792).

est, comme Rivarol, qui en tirera beaucoup plus d'avantages, un aventurier du royalisme. Il excellait à invectiver les révolutionnaires, certes, mais il préférait encore se moquer d'eux dans ses *Actes des Apôtres*, les apôtres, pour son irrévérence, étant les Jacobins. En novembre 1791, renonçant momentanément à les harceler à Paris, il s'installe à Neuwied, à quelques kilomètres de Coblentz, et lance le premier numéro de son *Journal des Princes*. Ceux-ci avaient accueilli avec joie la perspective d'avoir un journal, et un talent nouveau, à eux ; mais dès ce premier numéro, qui contient pourtant aussi leurs ordonnances et proclamations, le désaccord commence. C'est que Suleau a le ton du Paris du jour où la presse, nouvellement libérée, se déchaîne avec une frénésie qu'elle ne retrouvera tout à fait que sous la Troisième République. Les violents de droite risquaient leur peau, certes, mais non la censure, puisque le nouveau régime l'avait abolie. Il y en avait une à Coblentz, ce Versailles continué où persiste l'ancien régime ; maître Jacques comme Calonne, le secrétaire du Conseil des Princes Christin, à l'occasion leur messager de confiance, est aussi leur censeur. En tant que censeur, il partage le blâme qu'encourt Suleau pour avoir exprimé nettement, et non insinué avec les dehors de la courtoisie, une partie des accusations que tout le monde à Coblentz lançait à l'empereur Léopold, au roi et à la reine de France. Cependant on passe l'éponge et, censeur censuré mais toujours secrétaire du conseil, notre Yverdonnois rédige et signe un Acte d'Union entre les gentilshommes et propriétaires du royaume de France, destiné, dans l'esprit des émigrés, à leur assurer à l'intérieur un parti puissant.

Mais quelques jours plus tard, c'est le troisième et définitif incident encore du fait de Suleau. Celui-ci, en effet, à demi désavoué et dont le *Journal* n'a plus le droit de se dire « des Princes », est pourtant resté à Neuwied où il compte publier un « Journal de M. Suleau » qui, soi-disant, n'engage que lui, mais qu'il devra soumettre au censeur des princes, Christin.

Lorsque celui-ci se voit soumettre un numéro où « la cabale de Monsieur », et principalement les favoris d'alors du futur Louis XVIII, Mme de Balbi et M. de Jaucourt, est attaquée, et l'autre parti, celui du comte d'Artois et de Calonne, loué de la façon la plus compromettante, il le déclare inadmissible et le dit.

Mais l'Yverdonnois commet l'imprudence de « donner ou laisser prendre chez lui quelques exemplaires » qui courent bientôt Coblentz, où ils ont un grand succès de curiosité et d'indignation. C'en est trop pour la Majesté royale que les frères de Louis XVI essayent de reconstituer à Schörnbornlust, et Christin est sacrifié. Il ne sera plus jamais secrétaire du Conseil des Princes.

Quand Suleau l'apprend, c'est en vain que Christin, courtisan discipliné, lui écrit que tout ce qu'il lui demande, c'est de ne pas le défendre. Criant à l'injustice comme un Parisien, Suleau se refuse « à passer sous silence la glorieuse disgrâce de M. de Christin... Qu'on se représente un jeune homme infiniment estimable, doué de toutes les qualités du cœur et de l'esprit, recommandable par une probité sévère et une prudence consommée, digne sous tous les rapports de la confiance dont il était dépositaire et cher à tous ceux qui font quelque cas de l'honnêteté de l'âme et d'une vertu inflexible », Suleau voit en ce congé « un succès pour la cabale et un hommage aux volontés de la sultane » (Mme de Balbi, naturellement). Il s'écrie : « Monsieur de Christin, recevez les adieux et les félicitations de l'amitié ; vous emportez dans votre exil l'estime et les regrets de tous les gens de bien. » Il ajoute enfin, avant de publier la lettre où Christin lui enjoint le silence : « Sans doute je lui déplairai beaucoup en la divulguant... Mais est-ce ma faute si on ne peut parler de lui sans qu'il soit démontré par le simple exposé de sa conduite que c'est le subalterne qui a fait le rôle du prince ? »

Le scandale Christin vaut à Suleau son expulsion de Neuwied, que Calonne, compromis par ses éloges, demande au nom des princes, et une dénonciation de désaveu formel adressé à la *Gazette* de Cologne. Personnellement Calonne adresse aussi à « l'incendiaire » des reproches plus doux : [1] « L'indignation... a porté un contrecoup fâcheux sur l'estimable et malheureux secrétaire du Conseil... Vous lui rendez un témoignage juste et vrai... Mais deviez-vous y joindre un reproche direct d'injustice adressé à Leurs Altesses mêmes ? Ayant reconnu que M. Christin n'avait rien fait qui s'écartât des sentiments d'honneur et de

[1] Londres, P.R.O., P.C., 1/131 (140), 19 janvier 1792. La lettre de Christin à Suleau a été reproduite par Ernest Daudet.

probité dont il est rempli, elles lui ont donné une marque de bonté et de confiance particulière » (c'est-à-dire la mission dont il va être question).

Si Calonne garda peut-être quelque sympathie pour cette tête chaude et dut lui pardonner d'avoir médit de la coterie rivale, Christin, lui, du prochain mal-pensant qu'il rencontre, écrit avec horreur : « C'est un vrai Suleau ! » Il ne le dira pas longtemps. Le 10 août 1792, un peu avant celle de tant de Suisses, la tête de Suleau était promenée au bout d'une pique ! En faisant son fils posthume vicomte, Louis XVIII a marqué sa volonté d'oublier les brocarts envoyés à Monsieur, mais l'on doit reconnaître que Christin, lui, a gardé sur Louis XVIII l'opinion de Suleau. Il écrit le 23 août 1830, après la chute définitive des Bourbons [1] : « Je les servais, je les aimais... quoique dès le moment où je fus admis à prendre part à leurs affaires, je remarquasse mille choses qui me choquaient parce qu'elles blessaient les sentiments moraux dans lesquels j'avais été élevé. » (Oh, Yverdon, asile de la vertu !) « Je remarquai bien vite que, chez Louis XVIII surtout, fausseté voulait dire prudence et que bonne foi était un mot vide de sens. » Et toutes les comparaisons qu'il fait entre les frères du roi dans ses lettres sont toujours au désavantage de Louis-Stanislas-Xavier.

Cependant, pour atténuer à l'Yverdonnois la peine de son renvoi, deux émigrés de marque qui le savent bon fils, le comte de Vaudreuil et Mgr de Conzié, évêque d'Arras [2], écrivent au banneret quelques lignes consolantes [3]. Sa réponse à l'évêque a été conservée dans les papiers de Calonne. Certes, Rodolphe Christin a le cœur gros, mais ne ressent pas « la peine infinie que j'aurois éprouvée si j'avois pu être en doute que mon fils se fût attiré sa disgrâce pour avoir manqué à ses devoirs. L'assurance

---

[1] *Journal tenu par la princesse Tourkestanov*. Lettres de Christin. Moscou 1885.

[2] Joseph-François de Paule, comte de Vaudreuil (1740-1817), a joué un rôle important dans l'émigration, surtout auprès de Monsieur, futur Louis XVIII, ainsi que Mgr de Conzié, évêque d'Arras (1732-1805).

[3] Les lettres des deux émigrés, avec la version, insinuée par Suleau, de la part de Mme de Balbi dans la disgrâce de Christin, ont dû circuler à Yverdon, d'après les lettres de Doxaz de Champvent à son ami De Tournes. (EUGÈNE MOTTAZ, *Lettres d'un seigneur vaudois sur les événements des années 1789 à 1793, R.H.V.*, 1905, p. 138 sqq.). On y voit que l'origine de la colère de la marquise aurait été due au fait que Christin avait, sans l'avertir, emprunté son carrosse pour exécuter une mission pressante.

que vous me donnez, Monseigneur, que sa conduite a toujours été irréprochable et qu'il s'est comporté comme un homme d'honneur, me tranquillise parfaitement. Je me flatte qu'il méritera la continuation de la confiance que les Princes lui ont accordée par la manière dont il s'acquittera de la Commission qu'ils ont eu la bonté de lui donner et de toutes celles dont ils Daigneront l'honorer. » Cette commission, cette fiche de consolation, c'est une mission à Londres.

« Sans doute ne saura-t-on jamais ce qu'elle fut », écrivait Ernest Daudet, qui en a eu vent. Eh bien, il se trompait... Au moment où le banneret écrit ces lignes, son fils, qui s'était arrêté à Cologne, porteur de messages pour le maréchal de Castries [1], traverse justement le détroit pour remettre au prince de Galles [2] et à Pitt des lettres personnelles du comte d'Artois et de Calonne. « Le Chancelier (Pitt), le prévient-on, questionnera plus qu'il ne parlera. »

Les instructions de Christin, qui ne portent point de date [3], lui enjoignaient de rapporter tout ce qu'il pourrait apprendre sur les intentions toujours mystérieuses de Pitt, et sur les sentiments du prince de Galles. Surtout Christin devait contrecarrer les effets de la mission diplomatique extraordinaire que l'Assemblée nationale envoyait à Londres, « prévenir les liaisons politiques... que voudrait former l'assemblée usurpatrice... pour contrebalancer la fédération des puissances déterminées à secourir le Roi ». On croyait alors à Coblentz que cette mission se composerait entre autres « du violent Rabaut de Saint-Etienne qui soufflerait le feu parmi les non-conformistes ». En fait les envoyés furent le duc de Biron et Talleyrand, accompagnés soi-disant comme traducteur du mystérieux Genevois Du Roveray, qui se hâta de leur fausser compagnie pour rejoindre ses protecteurs anglais. Mais, Biron ayant tout de suite été arrêté pour dettes antérieures (à la vive joie de Coblentz, où l'on était pourtant au

---

[1] Chargé par Louis XVI de négocier un *modus vivendi* entre les partisans de Breteuil et ceux des Princes, comme on le voit dans les *Mémoires et Correspondance* de Mallet Du Pan. Castries écrit à Calonne, le 2 février 1792 (Londres, P.R.O., P.C., 1/129, n° 279) : « M. Christin me remet, Monsieur, la lettre... »

[2] Futur Prince Régent, puis Georges IV (1762-1830).

[3] Londres, P.R.O., F.O., 95/632, n° 72. Le registre des Papiers Calonne, établi par M. Christian de Parrel, leur donne celle du 21 janvier 1792.

moins aussi endetté !), le seul qui compte c'est Talleyrand, et Christin s'évertue à faire savoir à Calonne tout ce qu'il entend dire à Londres de lui.

Quand c'est le prince de Galles qui parle, cela en vaut la peine [1]. « Voilà un beau personnage » a dit, de Talleyrand, le roi Georges III, « bien digne de ceux qui me le députent ». Le prince a ajouté que le jour de l'audience, l'évêque d'Autun [2] n'avait pas voulu se conformer à l'étiquette du costume et qu'il s'était présenté en frac sans bourse ni épée, qu'en conséquence « on avoit refusé de le laisser entrer et qu'il avoit été demi-heure parmi les valets dans les antichambres à crier qu'il étoit M. de Talleyrand, qu'enfin on vint demander au Roi s'il entreroit, ce que Sa Majesté permit, mais qu'elle le reçut très froidement ». Toute cette entrevue avec le prince de Galles a été un plaisir pour Christin, d'ailleurs. « Il a été parfait et j'en suis sorti dans l'enchantement... Il m'a parlé du comte d'Artois avec une estime particulière, regrettant le manque de détails de la lettre... Monseigneur, M. de Calonne y a suppléé, et je lui présentai votre paquet. — Ah, Calonne m'écrit... » Sur quoi, allant au cœur de Christin, dont Calonne alors est le héros sans tache, le prince de Galles parla « de toutes les vertus et de toutes les qualités qui vous rendent à ce moment l'objet de l'admiration de l'Europe entière ».

Une entrevue aussi favorable avec le prince de Galles, c'était une bonne nouvelle pour Calonne et Coblentz. On y savait la haine réciproque, vraiment shakespearienne, du père et du fils. Georges III soutenait mordicus Pitt, dont Calonne voulait se croire sûr ; mais le roi avait déjà eu un accès de folie, le mal pouvait revenir (il reviendra en effet), le pouvoir passer au fils aîné. Qu'arriverait-il si celui-ci renvoyait Pitt, englobé dans sa haine pour son père ? Peut-être un renversement de la politique anglaise, désastreux pour les émigrés, vu que le prince de Galles, qui avait été l'ami et le compagnon de débauche du duc d'Orléans, passait auprès de beaucoup pour démocrate ! « Quoi, dit le prince à Christin, on peut me croire démocrate ? Je vous assure

---

[1] Londres, P.R.O., P.C., 1/129, n° 422. Londres, mardy 14 février 1792.
[2] Comme on appelle encore souvent alors Talleyrand.

qu'il n'existe point de plus véritable et de plus décidé aristocrate que moi. [1] »

Cependant Christin n'a point que de bonnes nouvelles à donner de Londres [2]. Il ne lui a pas été agréable de voir son arrivée annoncée dans un journal dont il colle à sa lettre l'extrait suivant : « M. Cristin, late secretary of the Ex-Princes (cet Ex-ci indique que le journal n'est point du parti de Coblentz !) is coming to England, having been dismissed, it is said... This saying has been probably intended to cover the purpose of his mission... » Il n'est pas du tout content non plus de son entrevue avec Pitt, qui ne lui a donné que dix minutes : « ... Il n'a prononcé ni le mot France ni le mot Princes... », parlant seulement de « climat du Rhin », ou (évidemment avec un grain d'ironie) « du génie universel de M. de Calonne ». On a dit à Christin « que Pitt est en relations avec Talleyrand, parce qu'il veut tout voir et tout entendre... » « Pas très souvent », ajoute le secrétaire du ministre que Christin interroge... Sans doute écoutant, questionnant plus qu'il ne parle, position traditionnelle de l'Anglais face au Français, que Pitt avait aussi avec Calonne ! On dit encore à Christin que Pitt « ne néglige aucun moyen de continuer les troubles en France, de retenir les puissances, de gagner du temps... que la paix générale et la guerre intestine semblent être ses deux grandes vues ».

Ce qui est très sensible à Christin, à la fois renvoyé (véritablement, malgré ce que l'on publie à Londres !) et chargé d'une mission secrète, il n'est pas « introduit » où il voudrait l'être. Il serait bien plus utile aux princes s'il l'était, suggère-t-il. Il aurait le plaisir de contredire « un vrai Suleau », le marquis de Cazalès [3], qui « introduit ici parmi ce qu'il y a de mieux... s'emporte autant contre le parti de l'honneur » (celui des princes, pour Christin) « que contre les démocrates... Cela est indigne... Je ne conçois

---

[1] La lettre de Christin au Prince de Galles, qu'il était allé retrouver à Brighton, se trouve aux Archives royales, à Windsor (n° 38 693). Celle qu'il lui apportait de Calonne aussi (n°s 38 678-83). Comme aurait fait un bon fils, le prince fit tout parvenir à George III ; et l'on a aussi la réponse du roi. Elle n'aurait pas plu à Calonne : « The Papers you transmitted me... are certainly curious and entertaining as all the productions of that Gentleman's Pen » (17 février 1792, n° 38 695).

[2] Londres, P.R.O., P.C., 1/129, n° 423. Hyde Park Corner, 17 février 1792.

[3] Jacques-Antoine-Marie de Cazalès, membre de l'Assemblée constituante. Après le 10 août, il rejoignit l'armée de Condé, où il fut fort mal reçu. (Les rapports de Christin en sont-ils cause ?) Voir ses *Mémoires*.

pas qu'est-ce qui peut engager un honnête homme à trahir la cause qu'il a une fois défendue chaudement. »[1] Jusqu'au bout de son séjour à Londres, le 26 juin 1792, Christin y dénoncera le « breteuillisme ». « Le Baron » (de Breteuil) « a évidemment acheté le *Times*... où l'on imprime chaque jour des horreurs contre les Princes et des éloges outrés du Breteuil ». C'est en vain que Christin a envoyé une rectification au *Courrier de l'Europe*, l'organe subventionné par Calonne. Elle a été refusée. Il est persuadé que « le rusé vieux coquin » qui le dirige trahit les princes, restés principaux objets d'intérêts pour Christin en cet été 1792 si terrible pour leur frère. « On est ici dans la consternation des horreurs qui se passent à Paris » (il veut dire la première invasion des Tuileries, le 20 juin 1792) « ... quoiqu'on ne comprenne nullement le refus du roi de sanctionner les deux décrets après avoir sanctionné tout le reste. »

Il veut dire le décret contre les prêtres et contre les émigrés, et exprime ainsi, dans toute sa « pureté », l'opinion incompréhensible et incompréhensive de Coblentz sur la position de Louis XVI.

Cependant la carrière de l'Yverdonnois dans l'émigration a pris fin. Il parcourra encore l'Europe au service des princes, tantôt avec tantôt pour Calonne[2], au moins jusqu'au 4 avril 1795[3], date de la dernière minute de sa main que j'aie trouvée au Public Record Office. C'est avec Calonne qu'il va pour la première fois en Russie. « Introduit parmi ce qu'il y avait de mieux » dans ce pays, aussi loin que possible des révolutions d'Europe (quoique l'hostilité de F.-C. de la Harpe lui ait peut-être nui dans les services diplomatiques en 1803)[4], il y a vécu, pensionné par le gouvernement, propriétaire d'un petit domaine et d'un certain nombre de serfs, occupé uniquement de ses intérêts, de ses amis, de ses calmes plaisirs, et y a terminé dans la paix une vie commencée dans l'aventure.

---

[1] Londres, P.C., 1/129. Londres, 17 février 1792.

[2] Une Suissesse le voit à Rome avec Calonne, en janvier 1794. (J. Cart, *Quelques pages d'un journal écrit... dans les années 1783 à 1798*, dans *R.H.V.*, 1902, p. 208.) Le 9 janvier 1794, Béat de Hennezel signale son départ pour Naples avec Calonne (A.C.V., *Journal* inédit de Béat de Hennezel, p. 181).

[3] Londres, P.C., 1/127 (34).

[4] Correspondance du tsar Alexandre avec Laharpe. Lettre citée sans date dans la préface de *Christin et la Princesse Tourkestanov*, publié par la Société historique de Saint-Petersbourg.

Mais rien dans les publications russes, pas plus que dans les archives de Coppet, si difficiles d'accès aux chercheurs, mais que M. Barbey a pu consulter à loisir, n'indique les motifs d'une brouille avec Calonne. Il me paraît pourtant fort probable qu'il y en a eu une. Christin a beau dire à ses amis russes [1] qu'il a « mille fois admiré l'esprit et l'éloquence de Mme de Staël sans jamais pouvoir adopter ses opinions » ; s'il était resté l'admirateur de Calonne qu'il a été, il n'aurait pas, si peu d'années après, prodigué à la châtelaine de Coppet, « guenon genevoise » pour l'émigration, tous les transports d'admiration qu'il avait eus pour cet ennemi de Necker ? C'est d'autant plus impossible que Mme de Staël, sans rancunes pour elle-même, en a toujours gardé de terribles à tous ceux qu'avait attaqués son père.

Il est curieux aussi que, dans ses lettres de Russie, Christin nomme souvent Calonne au courant du récit, mais n'exprime jamais sur lui un de ces jugements qui abondent sur les princes, Talleyrand, ou autre protagonistes de la Révolution ! Peut-être l'explication se trouvait-elle dans les *Mémoires* qu'il a légués à la comtesse de Broglie, ex-princesse Troubetzkoï, qui partagea longtemps sa vie, *Mémoires* qu'elle aurait détruits ? [2] Certes on peut attribuer avec certitude à des raisons financières la séparation de Calonne et de Christin, mais la fin des relations du fameux ministre et de l'obscur Yverdonnois reste aussi mystérieuse pourtant que leur début, et les papiers Calonne éclairent uniquement la fin d'une phrase de Christin à ses juges français de 1803, que j'ai volontairement réservée pour les dernières lignes de mon récit [3] : « ... attaché... à M. le comte d'Artois, tant à Turin qu'à Coblentz, qu'une intrigue me fit perdre la place de secrétaire au Conseil qui m'avait été accordée. »

CÉCILE-RENÉ DELHORBE.

---

[1] Lettre de Christin à la princesse Tourkestanov, 12 août 1818.
[2] *Ibid.*, préface.
[3] Voir plus haut, p. 124.